



Vingt et unième session
Point 41 b) de l'ordre du jour

ACTION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Incidences financières du projet de résolution recommandé par la
Deuxième Commission (A/6508, par. 12)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. David SILVEIRA da MOTA (Brésil)

1. Conformément à l'article 154 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a examiné à sa 1141ème séance, tenue le 7 novembre 1966, les incidences financières du projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission (A/6508, par. 12). La Commission était saisie des rapports du Secrétaire général (A/6481) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/6493).
2. La Commission a décidé, sans objections, d'informer l'Assemblée générale que, s'il était adopté, le projet de résolution présenté par la Deuxième Commission dans son rapport relatif à la création d'une Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) [A/6508, par. 12], aurait les incidences suivantes sur le projet de budget pour 1967 :
 - a) Il faudrait ouvrir dans le projet de budget pour 1967 un nouveau chapitre (chap. 21), consacré à l'ONUDI;
 - b) Des crédits d'un montant total de 3 751 600 dollars demandés aux chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 11 du projet de budget pour 1967 devraient être transférés à ce nouveau chapitre;
 - c) Il faudrait prévoir un crédit supplémentaire de 1 448 400 dollars pour l'ONUDI, ce qui porterait à 5 millions de dollars les crédits à inscrire au nouveau chapitre 21.